



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa / أديس أبابا

CONSEIL DES MINISTRES

QUARANTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE

ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

23 - 28 FEVRIER 1987

CM/1421 (XLV)

ORIGINAL : FRANCAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LA COOPERATION AFRO-ARABE



CM/1421

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LA COOPERATION AFRO-ARABE

I - INTRODUCTION

Lors de sa 44ème session ordinaire tenue à Addis-Abéba, Ethiopie du 21 au 26 juillet 1986, le Conseil des Ministres de l'OUA a adopté la Résolution CM/Res.1068(XLIV) qui, entre autres,

1. exhorte les deux Secrétaire Généraux de l'OUA et de la Ligue Arabe de poursuivre les efforts en vue de la réunion effective du Comité ad-hoc chargé de la préparation de la Première Session de la Conférence Ministérielle Afro-Arabe Conjointe;
2. appuie la proposition des deux Secrétaires généraux de l'OUA et de la Ligue Arabe de maintenir le Comité ad-hoc dans sa composition initiale, à savoir : le Sénégal, le Bahrein, la Jamahiriya Arabe Libyenne (en tant que pays hôte de la Conférence) et les deux Secrétaires Généraux de l'OUA et de la Ligue Arabe.

II - PREPARATION DE LA REUNION DU COMITE AD-HOC

Le Secrétariat Général a poursuivi son action visant à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil et le programme de ses activités déjà arrêté par les organes conjoints, OUA/Ligue Arabe. Les deux Secrétaire Généraux OUA/Ligue Arabe ont en particulier mené des consultations en marge des travaux du Sommet des Non-alignés tenu à Harare, Zimbabwe début septembre 1986. A cette occasion, ils ont recommandé que tout soit mis en oeuvre pour la réunion du Comité Ad-Hoc début novembre 1986 à Tunis, Tunisie.

Néanmoins, peu de temps après, le Secrétariat Général de l'OUA recevait une note verbale datée du 18 septembre 1986 du Bureau Populaire de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste à Addis-Abéba par laquelle la Jamahiriya Arabe Libyenne regrette de ne pouvoir abriter la Première Conférence Ministérielle Afro-Arabe.

Une copie de cette note a été communiquée à tous les Etats membres de l'OUA par la note verbale du 29 septembre 1986. Le Secrétariat Général a, par la même occasion invité "tous les Etats membres de l'OUA intéressés à soumettre à leur plus prompt convenance leur candidature pour abriter la Conférence Ministérielle Afro-Arabe à une date à déterminer après consultations entre toutes les parties concernées".

A la date de la rédaction de ce rapport, aucun Etat membre n'avait soumis sa candidature à cet effet.

Entretemps, les deux Secrétariats ont continué les démarches pour réunir au niveau ministériel le Comité ad-hoc à Tunis et avaient même fixé la date du 6 novembre 1986 pour ce faire. C'est ainsi que le Secrétariat de l'OUA avait adressé une invitation à S.E. le Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal pour participer.

Cependant, quelques jours avant, le Secrétariat de l'OUA était informé que "le Bahrein s'est excusé de ne pouvoir prendre la responsabilité de représenter la partie arabe, pour des raisons objectives tenant à l'impossibilité pour cet Etat d'assumer le suivi et les charges de cette responsabilité, en raison du nombre limité de ses cadres diplomatiques et de la mobilisation de tout son personnel et les structures diplomatiques pour assurer le suivi de l'évolution de la situation qui prévaut dans la région du Golfe. En même temps, l'Etat du Bahrein demandait qu'un autre Etat arabe assume les responsabilités afférant à la présidence du Comité ad-hoc tout en affirmant sa volonté de participer positivement à toutes les activités de la coopération afro-arabe".

C'est à la suite de cela que la Ligue Arabe a proposé que le Bahrein soit remplacé par l'Algérie, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de la Ligue Arabe.

Compte tenu de ces développements, le Secrétariat de l'OUA a demandé le report de la réunion ad-hoc pour permettre des consultations adéquates avant la convocation de la réunion.

Etant donné que l'arrangement trouvé entre les deux Secrétariats pour maintenir le Comité dans sa composition initiale en vue de s'assurer du suivi et de la continuité de ses travaux, ne pouvait plus être tenu suite au retrait du Bahrein, et se fondant sur l'esprit de la recommandation de la 8ème Session de la Commission Permanente (Damas, 15-17 janvier 1986), qui se réfère aux Présidents en exercice des deux Organisations, le Secrétariat Général de l'OUA a informé le Sénégal des changements proposés par la Ligue Arabe et a demandé à Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire du Congo de participer aux travaux du Comité ad-hoc en tant que représentant du Président en exercice de l'OUA et de la partie africaine.

III - REUNION DU COMITE AD-HOC

Le Comité ad-hoc s'est finalement réuni le 12 janvier 1987 à Tunis au siège de la Ligue des Etats Arabes avec la participation des personnalités suivantes :

Pour la Délégation de l'OUA :

- S.E. Monsieur Benjamin Bounkoulou, Ambassadeur de la République Populaire du Congo et représentant de S.E. le Président en exercice de l'OUA;
- S.E. Dr. S. Nsanzimana, Secrétaire Général Adjoint, chargé de Coordination et de Mission.

Pour la délégation de la Ligue des Etats Arabes

- S.E. Dr. Messaoud Aït Chalaal, Ambassadeur Représentant Permanent de la République Algérienne Démocratique et Populaire et représentant de S.E. le Président du Conseil de la Ligue Arabe;
- S.E. Monsieur Adnan Omram, Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Politiques Internationales.

Après avoir examiné les difficultés rencontrées, le Comité a réaffirmé l'attachement des deux parties arabe et africaine à la tenue de la Conférence Ministérielle Afro-Arabe pour donner de nouvelles orientations à la coopération, renforcer la solidarité entre les deux Communautés devant les défis communs et préparer le Deuxième Sommet Afro-Arabe. La délégation de l'OHA, a, à ce sujet, réaffirmé, afin qu'aucun obstacle d'ordre juridique, politique ou autre ne vienne entraver la tenue de la Conférence, le droit de tous les Etats membres de l'OUA sans exception de participer à la Conférence. A propos de cette question, la délégation de la Ligue Arabe a affirmé que les deux Organisations jouissent de leur souveraineté et que la Ligue Arabe respecte pleinement la décision de l'OUA concernant la participation de tous ses Etats membres à la réunion.

Le Comité s'est, en deuxième lieu, penché sur les démarches et les consultations engagées ou à engager pour la désignation du pays hôte de la Conférence après la renonciation de la Jamahiriya Arabe Libyenne. Après avoir noté que ce dernier pays avait invité la Conférence au titre de l'OUA, le Comité a demandé au Secrétariat Général de l'OUA d'entreprendre des consultations en vue de la désignation d'un Etat membre de l'OUA comme hôte de la Conférence Ministérielle Afro-arabe. Il a d'autre part réaffirmé que les deux Secrétariats Généraux supporteraient conjointement les charges financières ayant trait à la tenue de la Conférence, conformément aux dispositions régissant les réunions de la coopération afro-arabe et ce, dans le cadre du budget prévu pour la réunion afin que les consultations engagées avec les Etats membres puissent permettre au pays hôte de connaître ses engagements vis-à-vis de la Conférence.

D'autre part, le Comité a examiné le projet d'ordre du jour de la Première Conférence Ministérielle Afro-Arabe, tel qu'adoptée par la 8ème Session de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe (Damas, 15-17 janvier 1986) et a proposé qu'il soit ajouté un point relatif à l'étude des moyens de lutter contre les régimes racistes en Afrique du Sud et en Palestine occupée. En d'autres termes, le projet d'ordre du jour de la Conférence serait le suivant :

- 1/ Cérémonie d'Ouverture.
- 2/ Election des Membres du Bureau et du Comité de Rédaction.
- 3/ Adoption de l'Ordre du Jour.
- 4/ Organisation des Travaux.
- 5/ Rapport conjoint d'activités des deux Secrétariats Généraux de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Ligue des Etats Arabes dans les divers domaines de la Coopération Afro-Arabe depuis Mars 1977.
- 6/ Rapport sur les moyens de lutter et de boycotter les deux régimes racistes en Afrique du Sud et en Palestine occupée.
- 7/ Rapports des deux Secrétariats Généraux de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Ligue des Etats Arabes sur les activités des Institutions Economiques Financières et Techniques concernées par la Coopération Afro-Arabe (en coordination avec la Banque Arabe pour le Développement Economique pour l'Afrique) à partir de Mars 1977.
- 8/ Rapport de la Commission Permanente à la 8ème Session de la Conférence Ministérielle Afro-Arabe sur la Coopération Afro-Arabe depuis Mars 1977.
- 9/ Date et Lieu de la Deuxième Conférence Afro-Arabe au Sommet.
- 10/ Questions Diverses.



Enfin, considérant la nécessité de tenir la Commission Permanente informée des recommandations du Comité ad hoc et de ne pas interrompre les activités et programmes de la coopération afro-arabe, le Comité a estimé que les consultations en vue de préparer la Conférence Ministérielle, pourraient être menées en même temps que la préparation de la Neuvième Session de la Commission Permanente pour la Coopération afro-arabe. Dans le cadre de la préparation de la 9ème Session de la Commission Permanente, le Comité a recommandé au Secrétariat Général de l'OUA d'entreprendre des consultations avec les autorités du Burkina Faso en vue de fixer une date pour cette réunion au cours du mois d'avril 1987. Il a à sujet demandé aux deux Secrétariats OUA/LEA de préparer le projet d'ordre du jour et les documents de travail y afférant.

IV.- DOSSIER DE L'INSTITUT CULTUREL AFRO-ARABE

Le Secrétariat Général de l'OUA s'est par ailleurs préoccupé de suivre le dossier de l'Institut Culturel Afro-Arabe. Il faut noter que lors de leur dernière réunion de juin 1986, les experts des trois Organisations concernées, l'OUA, la Ligue Arabe et l'ALECSO s'étaient convenus de se réunir à nouveau les 23 et 24 octobre 1986 pour dépeupiller les candidatures pour le siège et pour les postes de Directeur Général et Directeur Général Adjoint de l'Institut Culturel Afro-Arabe, et de faire des propositions concrètes aux Chefs des trois Organisations quant aux dispositions pratiques pour le démarrage de l'Institut en janvier 1987. Toutefois, les Secrétariats concernés n'ont pas reçu de nouvelles candidatures (pour le côté africain, l'Ouganda (Kampala) et le Mali (Tombouctou) se sont déjà proposés pour abriter le siège). Ils ont accepté de commun accord de reporter la réunion jusqu'au moment où des propositions adéquates seront obtenues de la part des Etats membres.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1987-02-28

Report of the Secretary-General on Afro-Arab Co-operation

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10349>

Downloaded from African Union Common Repository